

Les retraites dorées des seigneurs du capitalisme

Par [Ivan du Roy](#) (15 avril 2010)

Une centaine de grands patrons d'entreprises cotées en Bourse bénéficient d'un précieux régime de retraite complémentaire, les fameuses "retraites chapeaux". Grâce à elles et pour parer à une baisse de leur rémunération, ils seront à l'abri du moindre besoin pour leurs vieux jours. Car c'est en millions d'euros que les prestations faiblement soumises à l'impôt leur sont versées. Une injustice qui rime avec folie des grandeurs, à l'heure où le droit à la retraite du plus grand nombre est remis en cause.

Pas question d'augmenter les cotisations patronales pour financer le régime des retraites. Cela handicaperait la compétitivité des entreprises, dixit la patronne du Medef, Laurence Parisot. Les grandes entreprises cotées en bourse ne se privent pourtant pas de provisionner des dizaines de millions d'euros pour financer de faramineuses retraites complémentaires à leurs dirigeants, ces « retraites chapeaux » qui défraient régulièrement la chronique. Comme si malgré leurs salaires souvent excessifs, leurs stock-options, et leurs parachutes dorés, les PDG à la retraite risquaient de galérer, tel un smicard qui voit sa pension baisser irrémédiablement.

La « retraite chapeau », c'est un régime de retraite complémentaire qu'une grande entreprise offre à ses dirigeants pour compléter le régime de base. C'est le Conseil d'administration qui en fixe les modalités et les conditions d'obtention. Exemple : un dirigeant de la World Company perçoit un salaire annuel d'un million d'euros. Lors de son départ en retraite à 60 ans, et même si son ancienneté ne dépasse pas quelques années, son entreprise lui assure un taux de remplacement de sa rémunération (salaire, primes, jetons de présence...) de 50%. Elle lui versera donc directement une rente qui viendra largement compléter, à hauteur de 500.000 euros par an, les pensions versées par la Sécurité sociale et la caisse de retraite des cadres (celles-ci sont soumises à un plafond). Et ce, jusqu'à son décès. Comme vous allez le constater, la réalité dépasse allégrement cette modeste fiction.

400 fois le minimum vieillesse

Selon l'Autorité des marchés financiers, une centaine de dirigeants d'entreprises cotées (CAC 40 et SBF 120) bénéficient en France de ce régime très spécial. Dans notre tableau ci-dessous, nous avons regroupé les montants des retraites chapeaux versées à 24 dirigeants de grandes entreprises. Ces informations sont publiques mais dispersées dans les volumineux bilans financiers des grands groupes, divulguées ici ou là, au gré des révélations sur les faramineuses rémunérations des patrons, par un article dans la presse économique ou dans des blogs juridiques et financiers. Chaque année, ces 24 dirigeants reçoivent ensemble près de 30 millions d'euros en pension retraite !

| Dirigeant | Societe | date de depart de l'entreprise | Pension retraite annuelle | Equivalence en minimum vieillesse |
|-----------------------|----------------|--------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|
| Owen-Jones Lindsay | L'Oreal | 2006 | 3,4 millions | 400 |
| Zacharias Antoine | Vinci | 2006 | 2,2 millions | 259 |
| Landau Igor | Aventis | 2005 | 1,8 million | 211 |
| Fourtou Jean-Rene | Aventis | 2002 | 1,6 million | 188 |
| Dehecq Jean-Francois | Sanofi-Aventis | En fonction | 1,6 million | 188 |
| de Royere Edouard | Air Liquide | 1995 | 1,6 million | 188 |
| Beffa Jean-Louis | Saint-Gobain | En fonction | 1,5 million | 176 |
| Forgeard Noel | EADS | 2007 | 1,2 million | 141 |
| Bernard Daniel (1) | Carrefour | 2005 | 1,2 million | 141 |
| Fourtou Jean-Rene (2) | Vivendi | 2005 | 1,2 million | 141 |

| Dirigeant | Societe | date de depart de l'entreprise | Pension retraite annuelle | Equivalence en minimum vieillesse |
|------------------------------|------------------|---------------------------------------|----------------------------------|--|
| Pauget George | Credit agricole | En fonction | 1,13 million | 133 |
| Proglio Henri | Veolia | 2009 | 1 million | 117 |
| Schweitzer Louis | Renault | 2005 | 1 million | 117 |
| Collomb Bertrand | Lafarge | 2003 | 1 million | 117 |
| Joly Alain | Air Liquide | 2001 | 1 million | 117 |
| Potier Benoit | Air Liquide | En fonction | 1 million | 117 |
| Morin Thierry | Valeo | 2009 | 880000 | 94 |
| Pebereau Michel | BNP-Paribas | 2003 | 800000 | 94 |
| Bouton Daniel | Societe Generale | 2008 | 730000 | 86 |
| Folz Jean-Martin | Peugeot Citroen | 2007 | 630000 | 74 |
| Weinberg Serge | PPR | 2005 | 600000 | 70 |
| Richard Pierre | Dexia | 2008 | 583000 | 68 |
| de Pouzilhac Alain | Havas | 2005 | 137500 | 16 |
| Gazet du Chatelier Christian | Solendi | 2007 | 130000 | 15 |

en euros / par an

Retraite moyenne tout regime 15500

Minimum vieillesse 8500

(1) La Justice a annulé fin 2008 la provision d'environ 30 millions d'euros destinée à la retraite chapeau de Daniel Bernard.

(2) Jean-René Fourtou a renoncé en 2005 à sa seconde retraite chapeau octroyée par le Conseil d'administration de Vivendi.

Lindsay Owen-Jones, l'ancien PDG de L'Oréal, reçoit ainsi une pension annuelle de 3,4 millions d'euros. Soit 400 fois le minimum vieillesse ! Deuxième sur le podium de ces retraites qu'on ne peut même plus qualifier de dorées, l'ancien PDG de Vinci, Antoine Zacharias touche 2,2 millions d'euros. Il est talonné par Igor Landau et Jean-René Fourtou, tous les deux anciens dirigeants d'Aventis. L'argument patronal pour justifier ces mégas pensions est toujours le même : il faut « fidéliser » les dirigeants en intégrant ces retraites chapeaux dans leurs contrats et les protéger d'une chute brutale de revenus lors de leur départ en retraite. Cette justification ne tient pas un instant lorsqu'on connaît les différentes et colossales rémunérations de ces dirigeants en activité. La moyenne de la rémunération brute globale des patrons du CAC 40 atteignait avant la crise 2,2 millions d'euros annuels (chiffres de 2006). Et ce n'est qu'une moyenne.

Rente à vie

Pendant les dix années qui ont précédé sa retraite, la rémunération d'Antoine Zacharias, champion des stock-options, s'est ainsi élevée au total à [250 millions d'euros](#). En lui assurant une retraite conséquente, on ne peut que saluer la charitable initiative de Vinci pour éviter l'indigence à son ancien PDG. Sans sa retraite chapeau, celui-ci aurait sans doute été obligé d'hypothéquer son pavillon de banlieue pour errer de centres d'hébergements en hôtels meublés tout en pratiquant la mendicité. Sa généreuse pension le protégera de ces désagréments. Mais qu'en est-il des 90.000 autres salariés du groupe de BTP dont le salaire mensuel moyen est de 2.750 euros ? Le misérable régime général, c'est bon pour la plèbe !

« L'ex PDG d'Airbus a également réussi à négocier une retraite "chapeau" de pas moins de 100.000 euros par mois. Avec à peine plus de 60 ans, il peut ainsi espérer amasser une rente cumulée de 30 millions d'euros sur les 25 prochaines années. Si ce chiffre de 100.000 euros par mois a été par la suite démenti par l'intéressé, ce dernier n'a pas infirmé l'information du versement par Airbus d'une retraite chapeau conséquente », observe, en octobre 2007, [Le Figaro](#) à propos de Noël Forgeard qui a laissé, comme chacun sait, Airbus (EADS) dans une situation loin d'être admirable.

Des provisions par millions

Pour financer les retraites chapeaux de ces hauts dirigeants, les grandes entreprises provisionnent des sommes considérables : 40 millions à Vinci, [32,9 millions à la Société générale](#), 28,6 millions à BNP Paribas, [13 millions à Veolia](#) pour la retraite chapeau du seul Henri Proglio (quand il prendra sa retraite après son passage à EDF), entre 8 et 11 millions au groupe PPR (Fnac, Conforama, Gucci...) pour [Serge Weinberg](#), 3 millions à [Solendi](#), une entreprise qui gère le « 1% logement »...

Bizarrement, on n'entend pas Laurence Parisot monter au créneau pour défendre la « compétitivité » des entreprises menacées par les retraites chapeaux. Pourtant, ces provisions représentent un pourcentage non négligeable de la trésorerie : près de 5% du bénéfice net 2009 de la Société Générale [1], 2,2% du résultat net 2009 de Veolia [2] dans le cas d'Henri Proglio. Et calculées sur l'espérance de vie moyenne après 60 ans, ces provisions devront être ré-alimentées si un ex-PDG vit plus vieux que prévu. Et ce, quelle que soit la situation financière de l'entreprise dans 10, 20 ou 30 ans. Une garantie durable dont ne bénéficient pas la grande majorité des salariés.

Le cas Daniel Bernard, ancien PDG de Carrefour, demeure emblématique. Lors de son départ en 2005, les actionnaires apprennent qu'il va bénéficier à ses 60 ans d'une retraite complémentaire annuelle de 1,243 million d'euros par an, correspondant à 40% de sa dernière rémunération. *« Compte tenu d'une espérance de vie moyenne de 85 ans, cela représentait donc la coquette somme de 31 millions d'euros. Outre cette confortable retraite, Daniel Bernard avait obtenu le versement d'une clause de non-concurrence, équivalent à trois années pleines de salaires, soit 9,4 millions d'euros »,* précise [Le Nouvel Observateur](#). Soit près de 40 millions... Manque de chance, trop pressé de profiter de sa rente viagère, Daniel Bernard s'en va à 58 ans. La nouvelle direction de Carrefour conteste la retraite chapeau devant la Justice. La pension sera finalement [annulée en appel](#) fin 2008. Rassurez-vous, privé de ses droits à la retraite, le malheureux Daniel Bernard a su rebondir : il a pris la présidence d'une chaîne de bricolage britannique Kingfisher (Castorama...), est administrateur d'Alcatel (100.000 euros en 2009 pour participer aux réunions) et de Capgemini.

Trois ans de cotisation : 1,2 million de pension

Autre cas insolite : celui de Jean-René Fourtou. Il figure deux fois dans notre tableau, et ce n'est pas une erreur ! Car les retraites chapeaux peuvent se cumuler. Aventis s'est engagé à lui verser une pension de 1,6 million d'euros après son départ en 2002. Puis Vivendi Universal, dont il est PDG de 2002 à 2005, lui promet, pour à peine trois années de labeur, une retraite complémentaire de 1,2 million [3]. Dans un magnifique accès de sobriété, l'ancien triple PDG (Rhône-Poulenc, Aventis, Vivendi) renonce à toucher sa seconde retraite complémentaire. *« Je considère que celle que je touche comme ancien président d'Aventis est suffisante »,* déclare-t-il, en 2005, devant l'assemblée générale des actionnaires, craignant d'être éclaboussé par le scandale de la retraite chapeau de son collègue de Carrefour. Quelle délicate attention ! Il reste cependant Président du Conseil de surveillance de la multinationale et touche à ce titre une rémunération d'un million d'euros annuel. Et après Aventis, Vivendi lui assure un bien-être minimum pour plusieurs générations : *« Au total, en trente mois, il avait virtuellement amassé 27 millions d'euros au moment de son départ, essentiellement en stock-options (son dernier salaire s'élevait à 3,4 millions d'euros). De quoi goûter paisiblement sa semi-retraite de président du conseil de surveillance (un million d'euros par an) »,* rappelle le quotidien [Les Echos](#).

La discrète multinationale Air Liquide, fournisseur de gaz « rares » (hydrogène, azote...) pour l'industrie, est aussi particulièrement généreuse avec ses anciens dirigeants. Son président d'honneur, Édouard de

Royère, empoche chaque année une modeste pension de retraite équivalente à 188 allocations de solidarité aux personnes âgées (minimum vieillesse). Édouard de Royère est également membre du Conseil d'administration du groupe financier Fimalac, propriétaire à 60% du groupe Fitch et de son agence de notation financière du même nom (Fitch Rating). Celle-là même qui, avec les agences Moody's et Standard & Poors, évalue les États en fonction de leurs dettes publiques. C'est elle qui a récemment abaissé la note de la Grèce, précipitant le pays dans la crise... et l'obligeant à affaiblir son système de protection sociale, dont son régime de retraite. C'est, entre autre, pour éviter un tel sort, que le gouvernement Sarkozy accélère la remise en cause de l'assurance vieillesse. Remise en cause qui, bien évidemment, ne concerne pas les retraites chapeau.

Vous frisez l'exaspération ? Ce n'est pas terminé. Les montants provisionnés par les entreprises pour financer ces retraites chapeaux sont très faiblement imposés. Les contributions de l'entreprise ne sont pas soumises aux cotisations sociales, ni à la CSG ou à la CRDS. Elles n'alimentent donc pas les caisses de retraite. Jusqu'à fin 2009, elles étaient imposées entre 6% et 12%. Quant aux pensions versées aux dirigeants, elles étaient taxées à 8%. Considérées comme une rente viagère, elles bénéficient d'un abattement de 10% pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Le Premier ministre François Fillon a annoncé en avril 2009 qu'il taxerait les retraites chapeaux « *de façon confiscatoire* ». En 2010, [la taxation de ces provisions](#) a été doublée (entre 12% et 24%) et une contribution de 30% est mise en place pour les rentes dépassant huit fois le plafond de la Sécurité sociale, soit au-delà de 276.960 euros annuels. On reste très loin d'une mesure confiscatoire. À l'aune de la réforme des retraites, ces mégas privilèges ne sont, pour l'instant, pas menacés. La [baisse des pensions](#) du retraité moyen – qui touche 1.288 euros par mois [4] – est, elle, déjà programmée. Vous avez dit inégalités ?

Ivan du Roy

Nota

Notes

[1] 678 millions d'euros en 2009, trois fois moins qu'en 2008.

[2] Résultat net part du groupe de 584 millions d'euros, en hausse de 44% par rapport à 2008.

[3] Montant cité dans le rapport parlementaire du député Philippe Houillon sur les rémunérations des dirigeants, juillet 2009.

[4] Selon le Conseil d'orientation des retraites